

Nature du meeting			
Intitulé de la compétition			
			25 m
			50 m
Dates :	du		au
Le demandeur			
Prénom		Nom	
IUF		Fonction	
Téléphone		Email	
La structure organisatrice			
Nom		N° de structure	
Le site de l'évènement			
Nom de l'établissement			
Adresse			
Code postal		Ville	
Le demandeur certifie :			
que le site de la manifestation est conforme aux lois et règlements en vigueur concernant les établissements sportifs.			
que le bassin utilisé est conforme à la réglementation de la Fédération Internationale de Natation (FINA), à celle de la Fédération Française de Natation et conforme pour la validation d'éventuels records.			
que l'accès à l'établissement fera l'objet d'un contrôle rigoureux permettant de respecter sa capacité d'accueil.			
que l'ensemble des participants seront licenciés dans leur fédération d'appartenance.			
que les renseignements concernant la manifestation sont exacts.			
avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Natation et des dispositions réglementaires relatives à l'organisation des événements sportifs en France, et notamment les textes définissant les critères labellisant les différents meetings.			
respecter les dispositions réglementaires de la convention d'organisation détaillée en annexe 1.			
avoir lu, approuvé et mettra en oeuvre les critères de qualité décrites en annexe 2.			
fournir l'ensemble des documents demandés en annexe 3.			
avoir bien pris connaissance des prestations fédérales adossés à la labellisation du meeting, en annexe 4.			
effectuer un virement de 250 (ou 500) euros, si labellisation du présent meeting, dans les délais impartis, au titre de participation financière aux prestations fédérales.			
Fait à :		Le :	

DOSSIER DE CANDIDATURE

Envoi du dossier pour le **mercredi 3 juillet 2019**

En version dématérialisée, **par les Ligues**, uniquement à l'adresse:

cof@ffnatation.fr

Ce dossier permet aux structures candidates à l'organisation d'un meeting national de connaître l'ensemble des dispositions à mettre en place pour obtenir le label de la Fédération Française de Natation.

- Les meetings nationaux labellisés sont qualificatifs aux évènements nationaux dès lors que les performances remontées sur le serveur fédéral respectent la date limite pour la compétition visée. L'avis de la Ligue est prépondérant à l'obtention du label.
- Le calendrier des meetings sera publié à la suite de la commission de validation (mi-juillet)
- La structure doit être labellisée par la Fédération Française de Natation pour candidater. La campagne de labellisation n'ayant pas été lancée à ce jour, un accord de principe sera donné au dossier, et pourra être révisé à l'issue de celle-ci. Les Comités Départementaux ne peuvent pas porter de candidature pour les meetings nationaux labellisés.

Les ligues s'assurent que tous les documents demandés dans ce dossier soient joints à la demande de labellisation. Elles remplissent une fiche synthèse par demande. Elles regroupent l'ensemble des pièces dans un dossier dématérialisé et compressé (ZIP) qu'elles nommeront de la façon suivante :

Date de début du meeting au format *aaaa/mm/jj*
+ nom de la ville où se déroule la compétition.

Exemple :

La Rochelle organise un meeting du 3 janvier au 5 janvier 2020, le dossier sera nommé :

20200103LAROCHELLE

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié et recevra un avis défavorable.

Echéancier du dépôt des candidatures « National » et « International »

- **3 juillet 2019** : date limite d'envoi des candidatures.
- **Du 4 juillet au 9 juillet 2019** : examen des candidatures par la COF.
- **Mi juillet 2019** : validation des demandes par la COF.

Le dossier est rempli par le demandeur, puis par la Ligue. Seul l'envoi des dossiers **par la Ligue** garantit la validité de la demande et le contenu de ceux-ci.

La liste des meetings labellisés sera publiée par la Fédération Française de Natation à l'issue de la validation des dossiers.

Pour ce type de compétitions, la Fédération Française de Natation déclare la compétition sur extraNat.fr et désigne le gestionnaire qui peut être un club ou une ligue, ces derniers seront chargés de finaliser la structure de leur compétition (catégories, programme, temps limites).

Calendrier Natation Course 2019-2020

septembre-2019		octobre-2019		novembre-2019		décembre-2019		janvier-2020		février-2020		mars-2020		avril-2020		mai-2020		juin-2020		juillet-2020		août-2020		
Di 1		Ma 1		Ve 1		Di 1		Me 1		Sa 1		Di 1		Me 1		Ve 1	Fête du travail	Lu 1		Me 1	EURO JUNIORS	Sa 1		
Lu 2		Me 2		Sa 2		Lu 2		Je 2		Di 2		Lu 2		Je 2		Sa 2		Ma 2		Je 2		Di 2		
Ma 3		Je 3		Di 3		Ma 3		Ve 3		Lu 3		Ma 3		Ve 3		Di 3		Me 3		Ve 3		Ma 3		
Me 4		Ve 4		Lu 4		Me 4		Sa 4		Ma 4		Me 4		Sa 4		Lu 4		Je 4		Sa 4		Me 4		
Je 5		Sa 5		Ma 5		Je 5	EUROPE	Di 5		Me 5		Je 5		V 5		Ma 5		Ve 5		Di 5		Me 5		
Ve 6		Di 6		Me 6		Ve 6	25 m Glasgow (GBR)	Lu 6		Je 6		Ve 6		Lu 6		Me 6		Sa 6	MAIRE NOSTRUM MONACO	Lu 6		Je 6		
Sa 7		Lu 7		Je 7		Sa 7		Ma 7		Ve 7	Championnats de France #1	Sa 7		Ma 7		Je 7		Di 7		Ma 7		Ve 7		
Di 8		Ma 8		Ve 8		Di 8		Me 8		Sa 8	FFNGT Nice	Di 8		Me 8		Ve 8		Lu 8		Me 8		Sa 8		
Lu 9		Me 9		Sa 9		Lu 9		Je 9		Di 9		Lu 9		Je 9		Di 9		Sa 9	MAIRE NOSTRUM BARCELONE	Je 9	FRANCE	Jeunes	Di 9	
Ma 10		Je 10		Di 10	Interclubs TC	Ma 10		Ve 10		Lu 10		Ma 10		Ve 10		Di 10		Me 10		Ve 10		Lu 10		
Me 11		Ve 11		Lu 11		Me 11		Sa 11		Ma 11		Me 11		Sa 11		Lu 11	EUROPE	Je 11		Sa 11		Ma 11		
Je 12		Sa 12		Ma 12		Je 12	FRANCE	Di 12		Me 12		Je 12		Di 12		Ma 12		Ve 12		Di 12		Me 12		
Ve 13		Di 13		Me 13		Ve 13		Lu 13		Je 13		Ve 13	Championnats de Ligues 1	Lu 13		Me 13		Sa 13	MAIRE NOSTRUM CANET	Lu 13		Je 13		
Sa 14		Lu 14		Je 14		Sa 14	ELITE 25 m Angers	Ma 14		Ve 14		Sa 14		Me 14	FRANCE	Je 14	Budapest (HUN)	Ma 14		Me 14		Ve 14		
Di 15		Ma 15		Ve 15		Di 15		Me 15		Sa 15		Di 15		Lu 15		Je 15		Ve 15		Lu 15		Me 15		
Lu 16		Me 16		Sa 16		Lu 16		Je 16		Di 16		Lu 16		Je 16		Sa 16		Ma 16		Je 16		Di 16		
Ma 17		Je 17		Di 17		Ma 17		Ve 17		Lu 17		Ma 17		Ve 17		Di 17		Me 17		Ve 17		Lu 17		
Me 18		Ve 18		Lu 18		Me 18		Sa 18		Ma 18		Me 18		Sa 18		Lu 18		Je 18		Sa 18		Ma 18		
Je 19		Sa 19		Ma 19		Je 19		Di 19		Me 19		Je 19		Di 19		Ma 19		Ve 19		Di 19	FRANCE	Me 19		
Ve 20		Di 20		Me 20		Ve 20		Lu 20		Je 20		Ve 20	Championnats de France #2	Lu 20		Me 20		Sa 20		Lu 20		Je 20		
Sa 21		Lu 21		Je 21		Sa 21		Ma 21		Ve 21		Sa 21	FFNGT Marseille	Ma 21		Je 21		Di 21		Ma 21		Ve 21		
Di 22		Ma 22		Ve 22		Di 22		Me 22		Sa 22		Di 22		Me 22		Ve 22		Lu 22		Me 22		Sa 22		
Lu 23		Me 23		Sa 23		Lu 23		Je 23		Di 23		Lu 23		Je 23		Sa 23		Ma 23		Je 23		Di 23		
Ma 24		Je 24		Di 24		Ma 24		Ve 24		Lu 24		Ma 24		Ve 24		Di 24		Me 24		Ve 24		Lu 24		
Me 25		Ve 25		Lu 25		Me 25		Sa 25		Ma 25		Me 25		Sa 25		Lu 25		Je 25		Sa 25		Ma 25		
Je 26		Sa 26		Ma 26		Je 26		Di 26		Me 26		Je 26	FRANCE	Di 26		Ma 26		Ve 26		Ve 26	Championnats Promotionnels de Ligues 4 5	Me 26		
Ve 27		Di 27		Me 27		Ve 27		Lu 27		Je 27		Ve 27		Lu 27		Me 27	FRANCE	Sa 27		Lu 27		Je 27		
Sa 28		Lu 28		Je 28		Sa 28		Ma 28		Ve 28		Sa 28	JUNIORS	Ma 28		Je 28		Di 28		Me 28		Ve 28		
Di 29		Ma 29		Ve 29		Di 29		Me 29		Sa 29		Di 29		Me 29		Ve 29		Lu 29		Me 29		Sa 29		
		Me 30		Sa 30		Lu 30		Je 30				Lu 30		Je 30		Sa 30		Ma 30		Je 30		Di 30		
		Je 31				Ma 31		Ve 31				Ma 31				Di 31		Ve 31		Ve 31		Lu 31		

DATES LIMITES 1 JUNIORS 2 ELITE 3 NATIONALE 2 4 JEUNES 5 Open d'ETE

ANNEXE 1

CONVENTION D'ORGANISATION

DATES PROTÉGÉES

Aucune demande de labellisation ne sera acceptée aux dates suivantes :

- En novembre 2019 : du samedi 9 au lundi 11.
- En décembre 2019 : du jeudi 12 au dimanche 15
- En février 2020 : du vendredi 7 au dimanche 9
- En mars 2020 : du vendredi 7 au dimanche 9
du jeudi 19 au samedi 21
du vendredi 27 au dimanche 29
- En mai 2020 : du jeudi 21 au dimanche 24
- En juin 2020 : du samedi 27 au dimanche 28

CATÉGORIES D'ÂGE

Les Avenirs ne peuvent pas être concernés par un meeting national.

Les Avenirs et les Jeunes ne peuvent pas être concernés par un meeting international.

PROGRAMME

Le programme est libre de conception mais avec les épreuves officiellement inscrites sur la liste définie par la FINA.

Un meeting organisé sur deux jours ne pourra pas comprendre l'intégralité des courses de demi-fond. Il conviendra alors de proposer l'une ou l'autre des options suivantes:

- le 800 nage libre Dames ET le 1500 nage libre Messieurs
- le 1500 nage libre Dames ET le 800 nage libre Messieurs
- les 800 nage libres Dames et Messieurs
- les 1500 nage libre Dames et Messieurs.

ÉQUIPEMENT

Bassin homologué avec chronométrage automatique

● **Le bassin de 50 m :**

6 couloirs minimum (8 pour l'international) avec un bassin de récupération (2 couloirs de 15 m et 0,80 m de profondeur (conditions minimales) ou la possibilité d'organiser le programme pour permettre la récupération et les échauffements des nageurs.

● **Le bassin de 25 m :**

6 couloirs minimum (8 pour l'international) avec un bassin de récupération ou la possibilité d'organiser le programme pour permettre la récupération et les échauffements des nageurs.

JURY ET SUIVI TECHNIQUE

Un juge arbitre et un starter inscrits sur les listes FFN (FINA pour l'International) valides sur la période. Si l'organisateur souhaite être inscrit au calendrier de la FINA ou LEN, il devra assurer la présence de deux juges arbitres et deux starters inscrits sur les listes FINA.

Le DTN pourra désigner un représentant pour assurer le suivi de l'événement.

GESTION DE LA COMPÉTITION

La compétition sera exclusivement gérée via le logiciel extraNat.

RÉCOMPENSES

Elles sont laissées à l'initiative de l'organisation. Toutefois, il est important de noter que les dotations des podiums associées à une bonne qualité d'organisation encouragent la participation des nageurs.

ANNEXE 2

CRITÈRES DE QUALITÉ DU MEETING

Les meetings nationaux et internationaux labellisés de la saison précédente se sont déroulés dans des conditions très satisfaisantes. Cependant, au regard de quelques détails qui nous alertent, il convient de préciser quelques points pour garantir une meilleure qualité d'organisation, propice à la réalisation de la performance.

LES HORAIRES

Les réunions des matinées ne pourront pas débuter avant 8h00 et se terminer au delà de 13 heures.

La pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30.

Les réunions des après-midis ne pourront pas se terminer au delà de 20h00.

Chaque organisateur **devra calibrer ses engagements** pour garantir ces horaires.

L'ORGANISATION DES SÉRIES

Aucune série, sous quelque prétexte que ce soit ne pourra être doublée.

LE NIVEAU DE PARTICIPATION

Les meetings nationaux et internationaux doivent proposer les meilleures conditions pour performer et conquérir les temps de qualifications aux événements nationaux. Certains résultats, notamment chez les Jeunes, sont « très » loin de tout espoir de qualification.

Dès lors, les Jeunes devront avoir réalisé les temps de la grille qui sera prochainement proposée pour s'engager sur tout meeting national comprenant d'autres catégories que celle des Jeunes.

Un meeting exclusivement Jeunes n'est pas soumis à cette règle.

MANQUEMENT AUX CRITÈRES DE QUALITÉ

Lorsque la Fédération Française de Natation labellise un meeting national ou international, elle donne la garantie à tous les nageurs qui participeront à ces compétitions que les meilleures conditions seront réunies pour permettre la réalisation de la performance.

La Fédération Française de Natation accorde sa confiance à tous les clubs ou structures qui s'engagent volontairement dans ces organisations.

Si des manquements aux critères de qualité précédemment listés sont constatés et avérés, l'organisateur se verra signifié d'un avertissement, assorti d'un doublement de sa participation financière pour une future demande de labellisation.

Un deuxième avertissement aura comme effet une fin de non recevoir des futures demandes de labellisation.

ANNEXE 3

DOCUMENTS À FOURNIR

Le demandeur joint au dossier présent, les documents ci-dessous :

- **Programme sportif** détaillé de la compétition (séries/finales, classement combiné...)
- **Composition détaillée du comité d'organisation**, sous forme d'organigramme mentionnant nominativement, *a minima*, les postes des principales responsabilités
- **Budget prévisionnel** de l'événement (rappel, tout budget doit être donné à l'équilibre des dépenses et des recettes)
- **L'affiche du meeting** (maquette provisoire acceptée)
- **Détail des récompenses** : médailles – cadeaux – primes .
Pour un meeting international, une grille de prix de 10 000 € minimum, doit être proposée comme prime à la performance et sur les résultats de la compétition (hormis les records). La clé de répartition devra figurer dans ce dossier.
- **UNIQUEMENT** en cas de validation de la demande de labellisation, virement dans les délais impartis au titre de la participation financière aux prestations fédérales de :
 - **Cinq cent euros** (500,00€) pour un meeting **international**
 - **Deux cent cinquante euros** (250,00€) pour un meeting **national**.

ANNEXE 4

PRESTATIONS FÉDÉRALES

La validation de la présente demande par la Commission des Organisations Fédérales engage la Fédération Française de Natation à fournir les prestations suivantes :

- Labellisation de l'organisation.
- Affichage de l'événement sur le site fédéral .
- Déclaration de la compétition par la Fédération Française de Natation avec délégation de gestion et de perception des droits d'engagements.
- Engagements via extraNat avec la possibilité d'avoir accès au liveffn.com.
- Inscription de la compétition au calendrier de la LEN, voire de la FINA (si les exigences de composition du jury sont respectées).
- Validation et intégration des performances, prises en compte pour l'accession aux championnats nationaux.
- Homologation des records ou meilleures performances françaises (MPF), si les conditions requises sont réunies.

Il est de la responsabilité de chaque organisateur de créer un site internet et d'envoyer les informations concernant l'événement à la Fédération Française de Natation : meeting.labellise@ffnatation.fr